Parlement européen
2024-2029

Commission du contrôle budgétaire

2024/2021(DEC)

11.2.2025

AMENDEMENTS
1 - 74

Projet de rapport
Joachim Stanisław Brudziński
(PE764.997v02-00)

Décharge 2023: Budget général de l'Union européenne – Conseil européen et Conseil
(2024/2021(DEC))

Amendement 1
Pasquale Tridico

Proposition de résolution
Considérant I bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	I bis. considérant que l'article 15, paragraphe 3, du traité FUE impose aux institutions de l'Union de veiller, dans leur règlement intérieur, à ce que leurs procédures soient transparentes, mais que, dans plusieurs de ses enquêtes et décisions, le Médiateur a critiqué le Conseil pour son manque de transparence et a laissé entendre que le Conseil n'avait pas pleinement saisi le lien essentiel entre démocratie et transparence du processus décisionnel;

Or. en

Amendement 2
Pasquale Tridico

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. ***observe*** que, dans son rapport annuel relatif à l'exercice 2023, la Cour des comptes (ci-après, «la Cour») ***a*** examiné un échantillon de 70 opérations sous la rubrique «Administration», soit 10 de plus qu'en 2022; relève en outre que la Cour indique que les dépenses administratives comprennent les dépenses relatives aux ressources humaines, y compris les dépenses consacrées aux pensions, qui représentaient en 2023 environ 70 % du total des dépenses administratives, et les dépenses relatives aux bâtiments, aux équipements, à l'énergie, aux communications et aux technologies de l'information, et que ses	2. ***se félicite*** que, dans son rapport annuel relatif à l'exercice 2023, la Cour des comptes (ci-après, «la Cour») ***ait*** examiné un échantillon de 70 opérations sous la rubrique «Administration», soit 10 de plus qu'en 2022; relève en outre que la Cour indique que les dépenses administratives comprennent les dépenses relatives aux ressources humaines, y compris les dépenses consacrées aux pensions, qui représentaient en 2023 environ 70 % du total des dépenses administratives, et les dépenses relatives aux bâtiments, aux équipements, à l'énergie, aux communications et aux technologies de l'information, et que ses

travaux, depuis de nombreuses années, montrent que, dans l'ensemble, ces dépenses présentent un risque faible;	travaux, depuis de nombreuses années, montrent que, dans l'ensemble, ces dépenses présentent un risque faible;

Or. en

Amendement 3
Pasquale Tridico

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. ***souligne*** que le Parlement a la prérogative d'accorder la décharge conformément à l'article 319 du traité FUE, ainsi qu'aux dispositions applicables du règlement financier et du règlement intérieur du Parlement européen, conformément à l'interprétation et à la pratique actuelles, à savoir que le pouvoir d'octroyer la décharge a pour but de préserver la transparence et de garantir le contrôle démocratique à l'égard des contribuables de l'Union;	8. ***rappelle*** que le Parlement a la prérogative d'accorder la décharge conformément à l'article 319 du traité FUE, ainsi qu'aux dispositions applicables du règlement financier et du règlement intérieur du Parlement européen, conformément à l'interprétation et à la pratique actuelles, à savoir que le pouvoir d'octroyer la décharge a pour but de préserver la transparence et de garantir le contrôle démocratique à l'égard des contribuables de l'Union;

Or. en

Amendement 4
Andrey Kovatchev

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. met en avant la pratique établie et respectée, suivie depuis plus de vingt ans par le Parlement, consistant à octroyer la décharge à l'ensemble des institutions, organes et organismes de l'Union; rappelle que la Commission a déclaré son incapacité à surveiller l'exécution des budgets des autres institutions de l'Union; souligne la position réaffirmée de la	10. met en avant la pratique établie et respectée, suivie depuis plus de vingt ans par le Parlement, consistant à octroyer la décharge à l'ensemble des institutions, organes et organismes de l'Union***, parmi lesquels le Conseil européen et le Conseil***; rappelle que la Commission a déclaré son incapacité à surveiller l'exécution des budgets des autres institutions de l'Union;

Commission selon laquelle il convient de pérenniser, directement au niveau du Parlement, la pratique consistant à donner décharge à chaque institution de l'Union pour ses dépenses administratives;

souligne la position réaffirmée de la Commission selon laquelle il convient de pérenniser, directement au niveau du Parlement, la pratique consistant à donner décharge à chaque institution de l'Union pour ses dépenses administratives ***et l'exécution du budget de l'Union, et ce afin de veiller au respect du principe de bonne gestion financière***;

Or. en

Amendement 5
Csaba Molnár, Eero Heinäluoma

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. souligne que la situation actuelle implique que le Parlement ne peut vérifier que les rapports de la Cour et du Médiateur ainsi que les informations accessibles au public sur le site internet du Conseil***, ce qui l'empêche de*** prendre une décision éclairée sur l'octroi de la décharge;	11. souligne que la situation actuelle implique que le Parlement***, en raison du manque persistant de coopération du Conseil,*** ne peut vérifier que les rapports de la Cour et du Médiateur ainsi que les informations accessibles au public sur le site internet du Conseil***; souligne que ce manque de coopération entrave la capacité du Parlement à remplir efficacement sa mission de contrôle et à*** prendre une décision éclairée sur l'octroi de la décharge;

Or. en

Amendement 6
Csaba Molnár, Eero Heinäluoma

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. déplore que le Conseil montre depuis plus de dix ans qu'il n'a aucune volonté politique de collaborer avec le	12. déplore que le Conseil montre depuis plus de dix ans qu'il n'a aucune volonté politique de collaborer avec le

Parlement dans le cadre de la procédure de décharge annuelle; souligne que cette attitude a un effet négatif durable sur les deux institutions et discrédite la gestion et le contrôle démocratique du budget de l'Union tout en portant atteinte à la confiance des citoyens dans l'Union en tant qu'entité transparente;	Parlement dans le cadre de la procédure de décharge annuelle; souligne que cette attitude a un effet négatif durable sur les deux institutions et discrédite la gestion et le contrôle démocratique du budget de l'Union tout en portant atteinte à la confiance des citoyens dans l'Union en tant qu'entité transparente; ***souligne que le Conseil doit respecter les mêmes normes en matière de responsabilité que ce qu'il attend des autres institutions de l'Union;***

Or. en

Amendement 7
Pasquale Tridico

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. déplore que le Conseil montre depuis plus de dix ans qu'il n'a aucune volonté politique de collaborer avec le Parlement dans le cadre de la procédure de décharge annuelle; souligne que cette attitude a un effet négatif durable sur les deux institutions ***et*** discrédite la gestion et le contrôle démocratique du budget de l'Union ***tout en portant*** atteinte à la confiance des citoyens dans l'Union en tant qu'entité transparente;	12. déplore que le Conseil montre depuis plus de dix ans qu'il n'a aucune volonté politique de collaborer avec le Parlement dans le cadre de la procédure de décharge annuelle; souligne que cette attitude a un effet négatif durable sur les deux institutions***,*** discrédite la gestion et le contrôle démocratique du budget de l'Union ***et porte*** atteinte à la confiance des citoyens dans l'Union en tant qu'entité transparente;

Or. en

Amendement 8
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 bis. souligne que la réticence

prolongée et l'incapacité persistante du Conseil à répondre et à participer à des procédures législatives engagées par le Parlement constituent une violation des obligations qui lui incombent en vertu de l'article 265 du traité FUE; déplore, en particulier, le blocage et le retard des négociations avec le Conseil sur le droit d'enquête et la loi électorale européenne, ainsi que l'inaction du Conseil européen concernant la procédure de modification des traités prévue à l'article 48 du traité UE; déplore que le Conseil n'ait pas suffisamment dialogué avec le Parlement en vue de mener des discussions formelles; invite le Conseil à respecter le principe de coopération loyale consacré par l'article 13, paragraphe 2, du traité UE et à dialoguer avec le Parlement afin de surmonter le blocage institutionnel actuel; insiste, dans le cas du droit d'enquête, sur la nécessité de renvoyer l'affaire devant les commissions AFCO et JURI pour qu'elles engagent des actions en justice contre le Conseil, car il s'agit d'un cas manifeste d'inaction en vertu de l'article 265 du traité FUE;

Or. en

Amendement 9
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 12 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 ter. réaffirme que le refus persistant du Conseil de prendre part à la procédure de décharge est une violation inacceptable de la responsabilité démocratique; demande que des modifications juridiques et procédurales soient adoptées afin de suspendre les crédits budgétaires destinés à toute institution de l'Union qui ne se

plie pas aux obligations de transparence;

Or. en

Amendement 10
Virginie Joron, Tamás Deutsch, Julien Sanchez

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. rappelle que la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne va dans le sens du droit des contribuables et du public à être tenus informés de l'utilisation des recettes publiques; exige par conséquent le respect intégral des prérogatives du Parlement et de son rôle de garant du principe de responsabilité démocratique; invite le Conseil à respecter comme il se doit les recommandations adoptées par le Parlement dans le cadre de la procédure de décharge;	13. rappelle que la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne***, qu'elle ne s'applique pas toujours à elle-même,*** va dans le sens du droit des contribuables et du public à être tenus informés de l'utilisation des recettes publiques; exige par conséquent le respect intégral des prérogatives du Parlement et de son rôle de garant du principe de responsabilité démocratique; invite le Conseil à respecter comme il se doit les recommandations adoptées par le Parlement dans le cadre de la procédure de décharge;

Or. fr

Amendement 11
Pasquale Tridico

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. invite le Conseil à reprendre les négociations avec le Parlement au plus haut niveau, en associant les secrétaires généraux et les présidents des deux institutions, afin de sortir de l'impasse et de trouver une solution tout en respectant les rôles respectifs du Parlement et du Conseil dans la procédure de décharge et en garantissant la transparence et un	14. invite le Conseil à reprendre les négociations avec le Parlement au plus haut niveau, en associant les secrétaires généraux et les présidents des deux institutions, afin de sortir de l'impasse et de trouver une solution tout en respectant les rôles respectifs du Parlement et du Conseil dans la procédure de décharge et en garantissant la transparence et un

contrôle démocratique approprié de l'exécution du budget;	contrôle démocratique approprié de l'exécution du budget; ***exhorte le Conseil à dialoguer activement avec le Parlement en vue de remédier à la situation actuelle;***

Or. en

Amendement 12
Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. invite le Conseil à reprendre les négociations avec le Parlement au plus haut niveau, en associant les secrétaires généraux et les présidents des deux institutions, afin de sortir de l'impasse et de trouver une solution tout en respectant les rôles respectifs du Parlement et du Conseil dans la procédure de décharge et en garantissant la transparence et un contrôle démocratique approprié de l'exécution du budget;	14. invite le Conseil à reprendre ***au plus vite*** les négociations avec le Parlement au plus haut niveau, en associant les secrétaires généraux et les présidents des deux institutions, afin de sortir de l'impasse et de trouver une solution tout en respectant les rôles respectifs du Parlement et du Conseil dans la procédure de décharge et en garantissant la transparence***, la crédibilité*** et un contrôle démocratique approprié de l'exécution du budget;

Or. en

Amendement 13
Csaba Molnár, Eero Heinäluoma

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. invite le Conseil à reprendre les négociations avec le Parlement au plus haut niveau, en associant les secrétaires généraux et les présidents des deux institutions, afin de sortir de l'impasse et de trouver une solution tout en respectant les rôles respectifs du Parlement et du Conseil dans la procédure de décharge et en garantissant la transparence et un	14. invite le Conseil à reprendre ***dès que possible*** les négociations avec le Parlement au plus haut niveau, en associant les secrétaires généraux et les présidents des deux institutions, afin de sortir de l'impasse et de trouver une solution tout en respectant les rôles respectifs du Parlement et du Conseil dans la procédure de décharge et en garantissant la transparence

contrôle démocratique approprié de l'exécution du budget;	et un contrôle démocratique approprié de l'exécution du budget;

Or. en

Amendement 14
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 bis. invite le Conseil à reprendre les négociations au plus haut niveau afin de sortir de l'impasse dans laquelle se trouve depuis longtemps la procédure de décharge; demande à la Commission et au service juridique du Conseil de rendre un avis juridique sur d'éventuelles solutions fondées sur les traités visant à faire en sorte que le Conseil assume ses responsabilités eu égard à la procédure de décharge;

Or. en

Amendement 15
Tamás Deutsch, Julien Sanchez, Virginie Joron

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. souligne que***, si la situation actuelle doit être améliorée par une meilleure coopération interinstitutionnelle dans le cadre des traités, une révision des traités pourrait rendre la procédure de décharge plus claire et plus transparente en conférant explicitement au Parlement la compétence de donner décharge individuellement à l'ensemble des institutions, organes et organismes de***	15. souligne que ***le renforcement de la transparence et du contrôle demandé par le Parlement ne doit pas se faire au détriment de l'autonomie décisionnelle des gouvernements nationaux; insiste sur le fait que le contrôle budgétaire ne saurait devenir un instrument politique dirigé contre certains États membres, ni être utilisé pour leur imposer des sanctions ou des restrictions fondées sur***

l'Union;	***des considérations idéologiques ou politiques***;

Or. en

Amendement 16
Andrey Kovatchev

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. souligne que, si la situation actuelle doit être améliorée par une meilleure coopération interinstitutionnelle dans le cadre des traités, une révision des traités pourrait rendre la procédure de décharge plus claire et plus transparente en conférant explicitement au Parlement la compétence de donner décharge individuellement à l'ensemble des institutions, organes et organismes de l'Union;	15. souligne que, si la situation actuelle doit être améliorée par une meilleure coopération interinstitutionnelle dans le cadre des traités, une révision des traités pourrait rendre la procédure de décharge plus claire et plus transparente en conférant explicitement au Parlement la compétence de donner décharge individuellement à l'ensemble des institutions, organes et organismes de l'Union; ***souligne toutefois que, dans l'attente d'une telle révision, la situation actuelle doit être améliorée grâce à une coopération interinstitutionnelle renforcée;***

Or. en

Amendement 17
Csaba Molnár, Eero Heinäluoma

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. souligne que, si la situation actuelle doit être améliorée par une meilleure coopération interinstitutionnelle dans le cadre des traités, une révision des traités pourrait rendre la procédure de décharge plus claire et plus transparente en conférant explicitement au Parlement la compétence de donner décharge individuellement à	15. souligne que, si la situation actuelle doit être améliorée par une meilleure coopération interinstitutionnelle dans le cadre des traités, une révision des traités pourrait rendre la procédure de décharge plus claire et plus transparente en conférant explicitement au Parlement la compétence de donner décharge individuellement à

l'ensemble des institutions, organes et organismes de l'Union;	l'ensemble des institutions, organes et organismes de l'Union; ***exhorte le Conseil à dialoguer activement avec le Parlement en vue de remédier à la situation actuelle;***

Or. en

Amendement 18
Tamás Deutsch, Ondřej Knotek

Proposition de résolution
Paragraphe 17 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 bis. rappelle qu'au titre du traité sur l'Union européenne, l'Union et ses institutions ont pour but de promouvoir la paix, les valeurs de l'Union et le bien-être de ses peuples, de préserver la paix, de prévenir les conflits et de renforcer la sécurité internationale;

Or. en

Amendement 19
Tamás Deutsch, Julien Sanchez, Virginie Joron, Ondřej Knotek

Proposition de résolution
Paragraphe 17 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 ter. invite l'institution à s'engager pleinement et à mettre tout en œuvre, en s'aidant de tous les moyens dont elle dispose, pour promouvoir la paix et mettre fin à la guerre en Ukraine dès que possible, ainsi que pour préserver la paix et renforcer la sécurité européenne;

Or. en

Amendement 20

Tamás Deutsch, Ondřej Knotek

Proposition de résolution
Paragraphe 17 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 quater. rappelle qu'au titre du traité sur l'Union européenne, l'Union et ses institutions sont tenues de respecter l'égalité des États membres devant les traités ainsi que leur identité nationale, inhérente à leurs structures fondamentales politiques et constitutionnelles, y compris en ce qui concerne l'autonomie locale et régionale;

Or. en

Amendement 21
Tamás Deutsch, Julien Sanchez, Virginie Joron, Ondřej Knotek

Proposition de résolution
Paragraphe 17 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 quinquies. invite l'institution à respecter l'égalité des États membres en toute circonstance, à traiter tous les États membres sur un pied d'égalité et à respecter leur souveraineté et leur identité nationale, inhérente à leurs structures fondamentales politiques et constitutionnelles, y compris en ce qui concerne l'autonomie locale et régionale;

Or. en

Amendement 22
Pasquale Tridico

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. ***relève que le Conseil exerce ses prérogatives dans les*** procédures de nomination et de désignation au sein de nombre d'institutions, organes et organismes de l'Union;	18. ***déplore que, dans le cadre des*** procédures de nomination et de désignation au sein de nombre d'institutions, organes et organismes de l'Union***, le Conseil exerce ses prérogatives sans tenir compte de l'avis des parties intéressées ou des recommandations de l'Office européen de lutte antifraude (OLAF)***;

Or. en

Amendement 23
Pasquale Tridico

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. ***fait observer que le Conseil ne remet traditionnellement pas en cause*** les nominations des différents États membres ***pour*** la plupart des postes;	19. ***rappelle que la tradition du Conseil de ne pas remettre en question*** les nominations des différents États membres ***à*** la plupart des postes ***signifie que les qualifications professionnelles des candidats ne font pas l'objet d'un contrôle approfondi; insiste donc sur la nécessité de réexaminer la prérogative du Conseil en vue de garantir et de renforcer la participation des institutions, organes et organismes concernés ainsi que d'accroître la légitimité des personnes nommées; suggère qu'une possibilité de veiller à ce que les candidats possèdent les qualifications nécessaires serait de mettre en place des groupes d'experts indépendants chargés de ces contrôles***;

Or. en

Amendement 24
Andrey Kovatchev

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. rappelle que, conformément à l'article 286, paragraphe 2, du traité FUE, le Conseil nomme les membres de la Cour après consultation du Parlement;	20. rappelle que, conformément à l'article 286, paragraphe 2, du traité FUE, le Conseil nomme les membres de la Cour ***des comptes*** après consultation du Parlement ***selon les propositions faites par chaque État membre; rappelle que, sur la base de cette condition préalable, le Parlement émet un avis sur les candidats; rappelle que, bien que l'avis du Parlement ne soit pas contraignant pour le Conseil, les candidats qui font l'objet d'un avis défavorable acceptent la décision du Parlement et retirent leur candidature, reconnaissant ce faisant le rôle du Parlement en tant qu'autorité de contrôle démocratique assurant la protection du budget de l'Union; invite le Conseil à reconnaître le rôle du Parlement en coopérant à la procédure de décharge***;

Or. en

Amendement 25
Pasquale Tridico

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. rappelle que, conformément à l'article 286, paragraphe 2, du traité FUE, le Conseil nomme les membres de la Cour après consultation du Parlement;	20. rappelle que, conformément à l'article 286, paragraphe 2, du traité FUE, le Conseil nomme les membres de la Cour après consultation du Parlement; ***déplore que le Conseil ait, à plusieurs reprises, omis de prendre en considération les recommandations du Parlement dans son rôle consultatif en ce qui concerne la nomination des membres de la Cour;***

Or. en

Amendement 26

Csaba Molnár, Eero Heinäluoma

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. rappelle que, conformément à l'article 286, paragraphe 2, du traité FUE, le Conseil nomme les membres de la Cour après consultation du Parlement;	20. rappelle que, conformément à l'article 286, paragraphe 2, du traité FUE, le Conseil nomme les membres de la Cour après consultation du Parlement; ***regrette que le Conseil ait ignoré à plusieurs reprises les recommandations du Parlement dans son rôle consultatif en ce qui concerne la nomination des membres de la Cour;***

Or. en

Amendement 27
Csaba Molnár, Eero Heinäluoma, Marit Maij

Proposition de résolution
Paragraphe 20 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 bis. regrette que 12 États membres n'aient jamais nommé de femme à la Cour; invite la Cour à évaluer sa composition globale et à transmettre cette analyse au Conseil et aux États membres, pour veiller à ce que l'équilibre hommes-femmes soit dûment pris en compte dans les futures procédures de nomination; demande de nouveau aux États membres de proposer des candidats de genres différents, en visant à une composition plus équilibrée et plus représentative de la Cour;

Or. en

Amendement 28
Pasquale Tridico

Proposition de résolution
Paragraphe 20 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 bis. demande une nouvelle fois au Conseil, étant donné que le déséquilibre important entre les hommes et les femmes au sein de la Cour est lié à la procédure de nomination actuelle, de repenser la procédure de nomination en prenant des mesures concrètes, telles que l'obligation pour les États membres de désigner au moins deux candidats de genres différents pour chaque poste vacant;

Or. en

Amendement 29
Pasquale Tridico

Proposition de résolution
Paragraphe 20 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 ter. déplore que le Conseil ait ignoré jusqu'à présent la résolution du Parlement du 17 décembre 2020 sur la nécessité d'une formation du Conseil sur l'égalité des genres[1 bis] et souligne qu'un lieu de discussion institutionnel spécifique permettrait de garantir une intégration renforcée de l'égalité des genres dans les politiques et stratégies de l'Union ainsi qu'une coordination et des progrès essentiels dans les principaux dossiers ayant trait à l'égalité entre les hommes et les femmes;
	[1 bis] JO C 445 du 29.10.2021, p. 150.

Or. en

Amendement 30

Csaba Molnár, Eero Heinäluoma, Marit Maij

Proposition de résolution
Paragraphe 21 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 bis. regrette que le Conseil n'ait pas donné suite à la résolution du Parlement du 17 décembre 2020 demandant la mise en place d'une formation spécifique du Conseil sur l'égalité des genres[1 bis]; souligne qu'une telle enceinte institutionnelle jouerait un rôle crucial pour garantir une plus grande intégration de l'égalité des genres dans les politiques et les stratégies de l'Union, ainsi que pour faciliter une coordination et des avancées essentielles dans des dossiers majeurs liés à l'égalité des genres;
	[1 bis] JO C 445 du 29.10.2021, p. 150.

Or. en

Amendement 31
Csaba Molnár

Proposition de résolution
Paragraphe 21 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 ter. répète que le recours au vote à l'unanimité au Conseil dans certains domaines paralyse le processus décisionnel de l'Union, qui est ainsi vulnérable au chantage des États membres, en particulier de ceux qui ne respectent pas l'état de droit; invite le Conseil à appliquer les procédures de vote à la majorité qualifiée chaque fois que cela est possible et à envisager la révision des traités régissant les procédures de vote; estime que le passage généralisé à la majorité qualifiée au sein du Conseil est une étape cruciale vers une élaboration

des politiques plus efficace;

Or. en

Amendement 32
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 21 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 bis. s'inquiète du recours à l'unanimité au Conseil et au Conseil européen, qui entrave la prise de décisions cruciales dans des domaines critiques de la politique étrangère, des procédures d'élargissement, des questions budgétaires et de la transparence; constate que l'exigence d'unanimité a considérablement entravé la réaction aux agissements de la Russie, en particulier en ce qui concerne l'imposition de sanctions devant être renouvelées tous les trois mois; se déclare préoccupé par le fait que les efforts de soutien à l'Ukraine ont été affaiblis en raison de l'obligation d'unanimité; invite le Conseil à passer au vote à la majorité qualifiée dans des domaines critiques afin que l'Union soit en mesure d'agir efficacement face aux défis mondiaux;

Or. en

Amendement 33
Eero Heinäluoma

Proposition de résolution
Paragraphe 21 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 bis. regrette que le Conseil n'ait pas donné suite aux demandes répétées du

Parlement en faveur de la création d'un Conseil des ministres de la défense[1 bis]; estime que la mise à jour du système institutionnel du Conseil avec une telle configuration cadrerait avec les priorités toujours plus pressantes en matière de défense et la nécessité de renforcer le rôle de l'Union en tant qu'acteur de la politique de sécurité et de défense, en complément de la création d'une commission de la sécurité et de la défense au Parlement et de la nomination d'un commissaire à la défense et à l'espace au sein de la Commission;

[1 bis] JO C 214 du 16.6.2023; JO C 342 du 6.9.2022.

Or. en

Amendement 34
Pasquale Tridico

Proposition de résolution
Paragraphe 21 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 bis. se déclare profondément préoccupé par le rôle croissant du Conseil européen dans les dossiers législatifs, alors même que celui-ci n'a ni une fonction législative ni une fonction exécutive et qu'il n'applique pas les mêmes normes de transparence que le Conseil, ce qui signifie qu'il n'est pas tenu de rendre des comptes;

Or. en

Amendement 35
Pasquale Tridico

Proposition de résolution
Paragraphe 21 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 ter. répète que le recours au vote à l'unanimité au Conseil dans certains domaines paralyse le processus décisionnel de l'Union, qui est ainsi vulnérable au chantage des États membres, en particulier de ceux qui ne respectent pas l'état de droit;

Or. en

Amendement 36
Pasquale Tridico

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. invite les présidences tournantes du Conseil, conformément aux conclusions de l'atelier organisé par la commission du contrôle budgétaire du Parlement le 27 juin 2023, à cesser de recourir au parrainage d'entreprise pour contribuer à couvrir leurs dépenses, car cela risque de créer des conflits d'intérêts; relève que, dans sa décision du 9 septembre 2024 sur l'initiative stratégique relative au parrainage de la présidence du Conseil de l'Union européenne, la Médiatrice européenne a encouragé le Conseil à faire le point sur la manière dont les règles non contraignantes adoptées par le Conseil pour le recours au parrainage par sa présidence («the Guidance») ont été mises en œuvre et à étudier d'autres mesures susceptibles de contribuer à atténuer les risques liés au recours au parrainage; demande une nouvelle fois au Conseil de prévoir un budget pour les présidences du Conseil afin de garantir des normes adéquates et uniformes d'efficience et d'efficacité dans les travaux du Conseil en général;	22. invite les présidences tournantes du Conseil, conformément aux conclusions de l'atelier organisé par la commission du contrôle budgétaire du Parlement le 27 juin 2023, à cesser de recourir au parrainage d'entreprise pour contribuer à couvrir leurs dépenses, car cela risque de créer des conflits d'intérêts; relève que, dans sa décision du 9 septembre 2024 sur l'initiative stratégique relative au parrainage de la présidence du Conseil de l'Union européenne, la Médiatrice européenne a encouragé le Conseil à faire le point sur la manière dont les règles non contraignantes adoptées par le Conseil pour le recours au parrainage par sa présidence («the Guidance») ont été mises en œuvre et à étudier d'autres mesures susceptibles de contribuer à atténuer les risques liés au recours au parrainage; demande une nouvelle fois au Conseil de prévoir un budget pour les présidences du Conseil afin de garantir des normes adéquates et uniformes d'efficience et d'efficacité dans les travaux du Conseil en général; ***est déçu, à cet égard, des orientations non contraignantes publiées par le Conseil en***

matière de parrainage d'entreprises;

Or. en

Amendement 37
Csaba Molnár, Eero Heinäluoma, Marit Maij

Proposition de résolution
Paragraphe 22 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	22 bis. se déclare vivement préoccupé par l'utilisation abusive faite par le gouvernement hongrois de son rôle à la présidence de l'Union pour entretenir des dialogues bilatéraux contraires aux valeurs fondamentales de l'Union, tels que les rencontres du Premier ministre Viktor Orbán avec le président russe Vladimir Poutine, en dépit des sanctions de l'Union et du mandat d'arrêt émis par la Cour pénale internationale contre ce dernier pour crimes de guerre; constate avec inquiétude que des dialogues similaires ont lieu avec d'autres dirigeants autoritaires, ce qui nuit à la crédibilité de l'Union; invite le Conseil à condamner fermement de tels actes et à prendre toutes les mesures nécessaires pour veiller à ce que les États membres exerçant la présidence agissent conformément aux principes de l'Union, en préservant l'intégrité et les valeurs de l'Union;

Or. en

Amendement 38
Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution	*Amendement*
23. déplore que le budget du Conseil	23. déplore que le budget du Conseil

européen et du Conseil n'ait pas été scindé en deux budgets clairement distincts, comme l'a recommandé le Parlement dans ses résolutions de décharge précédentes, afin d'améliorer la transparence et l'obligation de rendre des comptes, au regard notamment du Conseil européen, pour lequel il est impossible d'obtenir des informations fiables à l'heure actuelle quant à son coût;	européen et du Conseil n'ait pas été scindé en deux budgets clairement distincts, comme l'a recommandé le Parlement dans ses résolutions de décharge précédentes, afin d'améliorer la transparence et l'obligation de rendre des comptes, au regard notamment du Conseil européen, pour lequel il est impossible d'obtenir des informations fiables à l'heure actuelle quant à son coût; ***insiste sur l'importance des données fiables aux fins d'un contrôle objectif; demande que la recommandation de l'autorité de décharge soit suivie;***

Or. en

Amendement 39
Tamás Deutsch, Ondřej Knotek

Proposition de résolution
Paragraphe 25

Proposition de résolution	*Amendement*
25. constate que le taux global d'exécution du budget du Conseil en 2023 était de 97,0 %; relève que près de 20 millions d'EUR de crédits ont été annulés à la fin de 2023, dont la moitié provenait de la ligne budgétaire relative aux dépenses de personnel;	25. constate que le taux global d'exécution du budget du Conseil en 2023 était de 97,0 %; relève que près de 20 millions d'EUR de crédits ont été annulés à la fin de 2023, dont la moitié provenait de la ligne budgétaire relative aux dépenses de personnel; ***note que le taux d'exécution du budget du Conseil s'élevait à 97,0 % en 2023, tandis que les coûts de fonctionnement des institutions de l'Union continuent d'augmenter; insiste sur le fait que l'augmentation des dépenses des institutions de l'Union n'est pas alignée sur la situation économique des citoyens européens et sur la pérennité des budgets nationaux; invite dès lors instamment les institutions de l'Union à réduire les dépenses bureaucratiques et à veiller à ce que les fonds publics servent principalement les intérêts des citoyens européens;***

Or. en

Amendement 40
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 26 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	26 bis. demande au Conseil de publier une ventilation annuelle des frais de voyage et de représentation des hauts fonctionnaires, y compris du président du Conseil européen, de la haute représentante et du secrétariat général, dans un format convivial accessible au public;

Or. en

Amendement 41
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 27 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	27 bis. s'inquiète de l'insuffisance des mécanismes de contrôle du recours par le Conseil à des services de conseil et à des contractants externes; demande que tous les marchés d'un montant supérieur à 50 000 EUR soient intégralement divulgués, en détaillant le contenu, les éléments livrables et les entités retenues, afin d'éviter toute utilisation abusive des fonds publics;

Or. en

Amendement 42
Andrey Kovatchev

Proposition de résolution
Paragraphe 29

Proposition de résolution	*Amendement*
29. relève que les frais de mission, qui comprennent à la fois les frais de mission du secrétariat et ceux du personnel en lien avec le Conseil européen, ont augmenté de 25 % entre 2022 et 2023, et que les frais de voyage des délégations pris en charge par les présidences et les délégations nationales ont grimpé de 36,6 % au cours de la même période;	29. relève que les frais de mission, qui comprennent à la fois les frais de mission du secrétariat et ceux du personnel en lien avec le Conseil européen, ont augmenté de 25 % entre 2022 et 2023, et que les frais de voyage des délégations pris en charge par les présidences et les délégations nationales ont grimpé de 36,6 % au cours de la même période; ***invite le Conseil à analyser cette augmentation marquée des dépenses de mission; encourage le Conseil, en l'absence d'accès à des informations détaillées, à utiliser ces ressources dans un esprit de bonne gestion financière;***

Or. en

Amendement 43
Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 29 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	29 bis. invite l'institution à tirer des enseignements et des conclusions sur ses propres règles et procédures internes à la lumière de la révision du règlement intérieur et du code de conduite du Parlement réalisée en septembre 2023; recommande toutefois à l'institution de réfléchir à des mesures supplémentaires et plus solides pour lutter contre la fraude et protéger pleinement les intérêts financiers de l'Union;

Or. en

Amendement 44

Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 30 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	30 bis. invite l'institution à évaluer en quoi le cadre réglementaire du Parlement européen visant à éviter la corruption et la fraude a échoué et a permis la participation active de députés européens à un réseau de type mafieux qui s'est livré à des actes de corruption et de blanchiment d'argent pendant plusieurs années sans être repéré;

Or. en

Amendement 45
Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 35 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	35 bis. rappelle qu'au titre du traité sur l'Union européenne, l'Union et ses institutions promeuvent la solidarité et l'égalité entre les femmes et les hommes;

Or. en

Amendement 46
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 36

Proposition de résolution	*Amendement*
36. relève que, sur les 3 116 membres du personnel à la fin de l'année 2023, 79 % étaient des agents permanents, 12,8 % des	36. relève que, sur les 3 116 membres du personnel à la fin de l'année 2023, 79 % étaient des agents permanents, 12,8 % des

agents temporaires, 7,2 % des agents contractuels et 1 % des experts nationaux détachés; observe que la répartition du personnel permanent et temporaire entre les catégories d'emplois est restée stable, avec 1 474,25 administrateurs (AD), 1 159 assistants (AST) et 230 secrétaires (AST-SC) en 2023, contre 1 519 AD, 1 284 AST et 190 AST-SC en 2022; prend acte que le taux d'occupation du tableau des effectifs était de 97,4 % à la fin de 2023;	agents temporaires, 7,2 % des agents contractuels et 1 % des experts nationaux détachés; observe que la répartition du personnel permanent et temporaire entre les catégories d'emplois est restée stable, avec 1 474,25 administrateurs (AD), 1 159 assistants (AST) et 230 secrétaires (AST-SC) en 2023, contre 1 519 AD, 1 284 AST et 190 AST-SC en 2022; prend acte que le taux d'occupation du tableau des effectifs était de 97,4 % à la fin de 2023; ***déplore toutefois le manque de données détaillées ventilées par genre, notamment en ce qui concerne les postes d'encadrement; demande la mise en place d'un plan d'action sur l'égalité entre les femmes et les hommes, prévoyant des rapports annuels obligatoires sur l'équilibre femmes-hommes et des mesures visant à combler les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes;***
	Or. en

Amendement 47
Pasquale Tridico

Proposition de résolution
Paragraphe 36 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	36 bis. note que, compte tenu du manque de coopération du Conseil avec le Parlement, les observations formulées dans cette section reposent principalement sur des informations agrégées publiées sur le site internet du Conseil, qui ne fournit que peu de détails;
	Or. en

Amendement 48
Virginie Joron, Tamás Deutsch, Julien Sanchez

Proposition de résolution

Paragraphe 37

Proposition de résolution	*Amendement*
37. ***prend acte des autres mesures prises par le secrétariat pour devenir un lieu de travail plus diversifié et plus inclusif; se*** félicite ***que*** le Conseil ***ait reçu le prix d'excellence de la bonne administration 2023 du Médiateur européen dans la catégorie «Excellence dans la diversité et l'inclusion»*** pour son programme d'action positive en faveur des stagiaires handicapés, six stagiaires handicapés ayant été accueillis au secrétariat en 2023;	37. félicite le Conseil pour son programme d'action positive en faveur des stagiaires handicapés, six stagiaires handicapés ayant été accueillis au secrétariat en 2023;

Or. fr

Amendement 49
Csaba Molnár, Eero Heinäluoma, Marit Maij

Proposition de résolution
Paragraphe 38

Proposition de résolution	*Amendement*
38. déplore le manque d'informations accessibles au public concernant la répartition géographique du personnel au sein du secrétariat;	38. déplore le manque d'informations accessibles au public concernant la répartition géographique du personnel au sein du secrétariat; ***invite le Conseil à fournir au Parlement des informations sur l'équilibre géographique et l'égalité des genres au sein de son personnel, ainsi que sur le nombre d'agents handicapés et les politiques internes correspondantes;***

Or. en

Amendement 50
Andrey Kovatchev

Proposition de résolution
Paragraphe 38

Proposition de résolution	*Amendement*
38. déplore le manque d'informations accessibles au public concernant la répartition géographique du personnel au sein du secrétariat;	38. déplore le manque d'informations accessibles au public concernant la répartition géographique du personnel au sein du secrétariat; ***encourage le Conseil à promouvoir l'équilibre géographique de son personnel en offrant une réserve plus large de candidats issus d'États membres sous-représentés;***

Or. en

Amendement 51
Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Paragraphe 38

Proposition de résolution	*Amendement*
38. déplore le manque d'informations accessibles au public concernant la répartition géographique du personnel au sein du secrétariat;	38. déplore le manque d'informations accessibles au public concernant la répartition géographique du personnel au sein du secrétariat; ***invite le Conseil à donner accès à ces informations;***

Or. en

Amendement 52
Pasquale Tridico

Proposition de résolution
Paragraphe 38

Proposition de résolution	*Amendement*
38. déplore le manque d'informations accessibles au public concernant la répartition géographique du personnel au sein du secrétariat;	38. déplore le manque d'informations accessibles au public concernant la répartition ***femmes-hommes et la répartition*** géographique du personnel au sein du secrétariat;

Or. en

Amendement 53
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 38 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	38 bis. invite le Conseil à publier des rapports annuels sur la diversité, ventilés par genre, nationalité et catégorie d'emploi, afin d'avoir une vue d'ensemble de la répartition des effectifs et de pouvoir rendre cette répartition plus équitable;

Or. en

Amendement 54
Csaba Molnár, Eero Heinäluoma, Marit Maij

Proposition de résolution
Paragraphe 39

Proposition de résolution	*Amendement*
39. salue les efforts déployés par le secrétariat en 2023 pour attirer et retenir une main-d'œuvre qualifiée et plus jeune grâce à diverses mesures telles que le recrutement de huit administrateurs juniors dans le cadre du nouveau programme Junior Policy Team, la révision des règles en matière de mobilité interne et la participation de 41 agents du secrétariat à une initiative interinstitutionnelle d'observation au poste de travail; déplore le manque d'informations sur la mise en œuvre du plan d'action sur la stratégie d'image de l'employeur élaboré par le Conseil en 2023;	39. salue les efforts déployés par le secrétariat en 2023 pour attirer et retenir une main-d'œuvre qualifiée et plus jeune grâce à diverses mesures telles que le recrutement de huit administrateurs juniors dans le cadre du nouveau programme Junior Policy Team, la révision des règles en matière de mobilité interne et la participation de 41 agents du secrétariat à une initiative interinstitutionnelle d'observation au poste de travail; ***insiste sur le fait que les stages devraient être rémunérés conformément à la résolution du Parlement européen du 14 juin 2023 sur des stages de qualité dans l'Union (2020/2005(INL)), qui préconise la rémunération de tous les stages en Europe;*** déplore le manque d'informations sur la mise en œuvre du plan d'action sur la stratégie d'image de l'employeur élaboré par le Conseil en 2023;

Or. en

Amendement 55
Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Paragraphe 42

Proposition de résolution	*Amendement*
42. regrette que deux éléments essentiels du cadre éthique du Conseil, à savoir le «guide en matière d'éthique et de conduite» à l'intention du personnel du secrétariat et le «code de conduite du président du Conseil européen», soient disponibles sur le site internet du Conseil sans autres explications ni date de publication; déplore qu'en dépit de plusieurs demandes du Parlement, le code de conduite du président du Conseil européen n'ait pas été harmonisé avec ceux du Parlement et de la Commission, notamment en ce qui concerne les activités exercées après la cessation des fonctions;	42. regrette que deux éléments essentiels du cadre éthique du Conseil, à savoir le «guide en matière d'éthique et de conduite» à l'intention du personnel du secrétariat et le «code de conduite du président du Conseil européen», soient disponibles sur le site internet du Conseil sans autres explications ni date de publication; déplore qu'en dépit de plusieurs demandes du Parlement, le code de conduite du président du Conseil européen n'ait pas été harmonisé avec ceux du Parlement et de la Commission, notamment en ce qui concerne les activités exercées après la cessation des fonctions; ***demande que ces lacunes soient comblées au plus vite;***

Or. en

Amendement 56
Pasquale Tridico

Proposition de résolution
Paragraphe 42 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	42 bis. réaffirme qu'une conduite éthique contribue à une bonne gestion financière et renforce la confiance du public et que, comme l'a souligné la Cour dans son rapport spécial nº 13/2019, les cadres éthiques des institutions de l'Union peuvent être améliorés; rappelle en particulier la recommandation de la Cour

au sujet de l'amélioration du cadre éthique du Conseil; s'inquiète du fait que la Cour ait relevé l'absence d'un cadre éthique commun de l'Union applicable aux travaux des représentants des États membres au Conseil;

Or. en

Amendement 57
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 44 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	44 bis. demande instamment au Conseil d'établir des règles plus strictes quant aux emplois exercés par les hauts fonctionnaires à l'issue de leur mandat, notamment une prolongation du délai d'attente et la publication obligatoire des affiliations au secteur privé; engage le Conseil à rendre obligatoire la participation des représentations permanentes des États membres au registre de transparence de l'Union;

Or. en

Amendement 58
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 44 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	44 ter. invite le Conseil à mettre en place un comité d'éthique indépendant chargé de contrôler le respect des normes éthiques, notamment pour ce qui est des conflits d'intérêts, du pantouflage et de la

transparence des prises de décisions, avec obligation de rendre compte au public;

Or. en

Amendement 59
Pasquale Tridico

Proposition de résolution
Paragraphe 45

Proposition de résolution	*Amendement*
45. regrette que la participation des représentants permanents des États membres au registre de transparence obligatoire, établi par l'accord interinstitutionnel du 20 mai 2021 entre le Parlement, le Conseil et la Commission, soit totalement volontaire, étant donné que l'application du principe de conditionnalité est laissée à la discrétion de la représentation permanente de chaque État membre; constate que seuls huit États membres et les institutions de l'Union respectent la bonne pratique consistant à appliquer une définition obligatoire élargie des lobbyistes dans leur cadre réglementaire et insiste pour que toutes les représentations permanentes participent activement au registre de transparence obligatoire avant, pendant et après l'exercice par leur État membre de la présidence du Conseil;	45. regrette que la participation des représentants permanents des États membres au registre de transparence obligatoire, établi par l'accord interinstitutionnel du 20 mai 2021 entre le Parlement, le Conseil et la Commission, soit totalement volontaire, étant donné que l'application du principe de conditionnalité est laissée à la discrétion de la représentation permanente de chaque État membre; constate que seuls huit États membres et les institutions de l'Union respectent la bonne pratique consistant à appliquer une définition obligatoire élargie des lobbyistes dans leur cadre réglementaire et insiste pour que toutes les représentations permanentes participent activement au registre de transparence obligatoire avant, pendant et après l'exercice par leur État membre de la présidence du Conseil; ***estime qu'il faut renforcer et harmoniser les règles d'éthique en vigueur en ce qui concerne les conflits d'intérêts, le pantouflage et la transparence à l'égard des groupes d'intérêts et que les représentants d'États membres qui bénéficient directement de subventions de l'Union par l'intermédiaire d'entreprises qui leur appartiennent ne devraient pas être autorisés à participer aux discussions et aux votes politiques ou budgétaires relatifs à ces subventions;***

Or. en

Amendement 60
Csaba Molnár, Eero Heinäluoma, Marit Maij

Proposition de résolution
Paragraphe 45

Proposition de résolution	*Amendement*
45. regrette que la participation des représentants permanents des États membres au registre de transparence obligatoire, établi par l'accord interinstitutionnel du 20 mai 2021 entre le Parlement, le Conseil et la Commission, soit totalement volontaire, étant donné que l'application du principe de conditionnalité est laissée à la discrétion de la représentation permanente de chaque État membre; constate que seuls huit États membres et les institutions de l'Union respectent la bonne pratique consistant à appliquer une définition obligatoire élargie des lobbyistes dans leur cadre réglementaire et insiste pour que toutes les représentations permanentes participent activement au registre de transparence obligatoire avant, pendant et après l'exercice par leur État membre de la présidence du Conseil;	45. regrette que la participation des représentants permanents des États membres au registre de transparence obligatoire, établi par l'accord interinstitutionnel du 20 mai 2021 entre le Parlement, le Conseil et la Commission, soit totalement volontaire, étant donné que l'application du principe de conditionnalité est laissée à la discrétion de la représentation permanente de chaque État membre; constate que seuls huit États membres et les institutions de l'Union respectent la bonne pratique consistant à appliquer une définition obligatoire élargie des lobbyistes dans leur cadre réglementaire et insiste pour que toutes les représentations permanentes participent activement au registre de transparence obligatoire avant, pendant et après l'exercice par leur État membre de la présidence du Conseil; ***appelle de ses vœux des règles d'éthique plus strictes et harmonisées en ce qui concerne les conflits d'intérêts, le pantouflage et la transparence à l'égard des groupes d'intérêts; regrette que le Conseil n'utilise pas pleinement le registre de transparence obligatoire ou n'accepte pas les propositions visant à l'améliorer; demande une nouvelle fois au Conseil de s'abstenir de rencontrer des lobbyistes non enregistrés;***

Or. en

Amendement 61
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 45 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	45 bis. demande instamment au Conseil de charger tous les hauts fonctionnaires, y compris les représentants permanents et les chefs de délégation, de rendre publiques leurs réunions avec les groupes d'intérêt et les lobbyistes dans un registre de transparence normalisé, comme doivent le faire obligatoirement les députés au Parlement européen et les membres de la Commission européenne;

Or. en

Amendement 62
Pasquale Tridico

Proposition de résolution
Paragraphe 45 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	45 bis. regrette que le Conseil n'utilise pas pleinement le registre de transparence obligatoire, au-delà de ses limites actuelles, et qu'il rejette toute recommandation d'amélioration; demande une nouvelle fois au Conseil de refuser de rencontrer des lobbyistes non enregistrés;

Or. en

Amendement 63
Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Paragraphe 46

Proposition de résolution	*Amendement*

46. déplore que le processus décisionnel du Conseil soit encore loin d'être totalement transparent, ce qui ***altère*** la confiance des citoyens dans l'Union en tant qu'entité transparente et compromet ainsi la réputation de l'Union dans son ensemble; rappelle et soutient les recommandations formulées par la Médiatrice européenne sur la transparence du processus législatif du Conseil dans le cadre de l'enquête stratégique OI/2/2017/TE; invite instamment le Conseil à prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre en œuvre dans les meilleurs délais les recommandations de la Médiatrice et les arrêts de la Cour de justice de l'Union européenne en la matière; rappelle que la Cour de justice de l'Union européenne, dans son arrêt rendu dans l'affaire T-163/21, De Capitani/Conseil, a souligné que le Conseil devrait faire preuve d'une plus grande transparence législative afin d'assurer l'accès aux documents législatifs, lequel traduit simplement les obligations qui incombent au Conseil au regard du contrôle public et de l'obligation des colégislateurs de rendre des comptes, fondement de toute légitimité démocratique;	46. déplore que le processus décisionnel du Conseil soit encore loin d'être totalement transparent, ce qui ***a des répercussions négatives sur*** la confiance des citoyens dans l'Union en tant qu'entité transparente et compromet ainsi la réputation de l'Union dans son ensemble; rappelle et soutient les recommandations formulées par la Médiatrice européenne sur la transparence du processus législatif du Conseil dans le cadre de l'enquête stratégique OI/2/2017/TE; invite instamment le Conseil à prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre en œuvre dans les meilleurs délais les recommandations de la Médiatrice et les arrêts de la Cour de justice de l'Union européenne en la matière; rappelle que la Cour de justice de l'Union européenne, dans son arrêt rendu dans l'affaire T-163/21, De Capitani/Conseil, a souligné que le Conseil devrait faire preuve d'une plus grande transparence législative afin d'assurer l'accès aux documents législatifs, lequel traduit simplement les obligations qui incombent au Conseil au regard du contrôle public et de l'obligation des colégislateurs de rendre des comptes, fondement de toute légitimité démocratique;
	Or. en

Amendement 64
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 47 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	47 bis. regrette vivement que le Conseil continue de suspendre ou de retarder systématiquement l'accès aux documents législatifs, ce qui entrave le contrôle public de son processus décisionnel; invite le Conseil à mettre en œuvre une politique

de divulgation par défaut, au titre de laquelle l'ensemble des dossiers législatifs, documents de travail et avis juridiques sont publiés, à moins que des dérogations spécifiques et justifiées ne s'appliquent;

Or. en

Amendement 65
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 50 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	50 bis. demande instamment au Conseil d'accélérer la mise en œuvre de systèmes sécurisés de vote numérique et de partage de documents afin de renforcer l'efficacité et l'obligation de rendre des comptes et de réduire les processus inutiles sur support papier;

Or. en

Amendement 66
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 53 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	53 bis. s'inquiète de l'absence de protections solides contre la surveillance et la collecte de données par des tiers; demande des mesures de sécurité renforcées, dont un chiffrement obligatoire des données et des contrôles réguliers de la sécurité de tous les systèmes de communication numérique utilisés par le Conseil;

Or. en

Amendement 67
Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Paragraphe 57

Proposition de résolution	*Amendement*
57. regrette que le Conseil n'ait toujours pas mis en application une procédure d'accréditation simplifiée pour faciliter l'accès du personnel des autres institutions de l'Union aux locaux du Conseil;	57. regrette que le Conseil n'ait toujours pas mis en application une procédure d'accréditation simplifiée pour faciliter l'accès du personnel des autres institutions de l'Union aux locaux du Conseil; ***engage le Conseil à mettre en œuvre cette mesure;***

Or. en

Amendement 68
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 59 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	59 bis. invite le Conseil à fixer des objectifs mesurables en matière de durabilité, dont des objectifs spécifiques de réduction des émissions de carbone, et à appliquer une stratégie de réduction des émissions liées aux déplacements; demande un rapport annuel sur la durabilité détaillant les mesures d'efficacité énergétique mises en œuvre et leur incidence quantifiée;

Or. en

Amendement 69
Damian Boeselager

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 59 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	59 ter. demande au Conseil de fixer des objectifs de durabilité contraignants alignés sur le pacte vert pour l'Europe, dont une comptabilisation obligatoire du carbone pour tous les déplacements liés au Conseil, avec des mesures de compensation lorsqu'une réduction n'est pas possible;

Or. en

Amendement 70
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 59 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	59 quater. engage le Conseil à supprimer progressivement l'utilisation de véhicules utilisant des combustibles fossiles dans son parc de véhicules de transport d'ici à 2030 et à s'engager à alimenter intégralement ses bâtiments en énergies renouvelables d'ici à 2027;

Or. en

Amendement 71
Andrey Kovatchev

Proposition de résolution
Paragraphe 60

Proposition de résolution	*Amendement*
60. insiste sur le fait qu'il faut réviser	60. insiste sur le fait qu'il faut réviser

l'article 319 du traité FUE afin de préciser explicitement que le Parlement, en plus de donner décharge à la Commission, donne également décharge aux autres institutions, organes et organismes de l'Union sur l'exécution de leurs sections du budget ou de leurs budgets;	l'article 319 du traité FUE afin de préciser explicitement que le Parlement, en plus de donner décharge à la Commission, donne également décharge aux autres institutions, organes et organismes de l'Union sur l'exécution de leurs sections du budget ou de leurs budgets; ***invite le Conseil à sortir du conflit interinstitutionnel et à reprendre les discussions avec le Parlement afin de parvenir à un accord commun en vue d'une reprise sans heurts de la procédure de décharge;***

Or. en

Amendement 72
Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 60 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	60 bis. demande à l'institution d'adresser au Parlement européen et à sa commission du contrôle budgétaire des recommandations sur de nouveaux moyens de lutter contre les abus et les utilisations abusives des fonds de l'Union, en s'appuyant sur sa propre expérience institutionnelle et les enseignements tirés des affaires passées, et de partager les bonnes pratiques, puisqu'il a été prouvé que les intérêts financiers de l'Union européenne n'étaient pas bien protégés au Parlement, comme l'ont révélé l'affaire pénale et les enquêtes; estime que le Parlement pourrait bénéficier d'un regard neuf en la matière et de la contribution de l'institution;

Or. en

Amendement 73
Damian Boeselager
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 60 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	60 bis. engage la Commission à lancer des procédures d'infraction contre le Conseil pour non-respect persistant du contrôle démocratique en matière budgétaire et, partant, violation des principes de transparence et de bonne gouvernance consacrés par les traités;

Or. en

Amendement 74
Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 60 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	60 ter. invite l'institution à s'abstenir de promouvoir, de diffuser et de soutenir l'idéologie de genre et le wokisme, et à respecter le traité et ses dispositions ainsi que l'identité nationale des États membres, inhérente à leurs structures fondamentales, à leur histoire, à leur religion et à leurs traditions;

Or. en